

Vendredi  
25 novembre 2022

1,10 €

N° 24044 - 79<sup>e</sup> année

Votre journal à domicile  
02 41 80 88 80

# Le Courrier

DEUX-SÈVRES de l'ouest

## Il explose face à l'agent de l'Udaf

Le 3 octobre dernier, à Niort, ce garçon âgé de 22 ans, sous curatelle, donné un violent coup de tête à un agent de l'Udaf. Il a été jugé hier.

Sous curatelle, ce Niortais âgé de 22 ans, natif de Bressuire, a été placé en détention provisoire le 4 octobre dernier. La veille, il s'était cru au saloon dans les murs de l'Udaf des Deux-Sèvres. « *Je demandais à ce qu'ils me donnent de l'argent. Les sous de l'AAH* », racontera-t-il durant ses auditions en garde à vue. Les sous, 50 euros, le jeune homme ne les obtient pas. Et, sous les yeux de sa conseillère de tutelle et de sa mère, laisse la colère le submerger. « *Je vais tous vous enculer* », lâche-t-il, hors de lui.

« Ce sont des soins, et rien que des soins, qui pourront l'aider »

ME STÉPHANIE BRÉMAUD

Avocate de la défense

Comme si ce n'était pas suffisant, il va s'en prendre physiquement à un agent qui n'avait fait que se rapprocher de ses collègues malmenés. Sans avoir le temps d'esquiver, l'intéressé reçoit un méchant coup de tête. L'arête du nez est touchée. Une plaie ouverte de 4 cm nécessitera la pose de points de suture. « *Les témoins ont été choqués par la violence et la soudaineté de cette agression. La victime a été projetée* », rappelle le parquet.

Furieux, le jeune père d'une petite fille de deux ans donne également un coup dans une porte vitrée, puis un autre dans le boîtier du sas d'entrée. « *Vous étiez face à des gens qui sont là pour vous aider. Pourquoi vous déchaîner de la sorte ?* », lui demande le président. « *Je ne sais pas. Quand je vois rouge, je vois rouge. Je ne me contrôle plus* », s'entend répondre Igor Souchu.

Un temps, l'agresseur avait soutenu avoir explosé parce qu'on venait de lui dire qu'il était « *un déchet de la*



« *Notre société a à déplorer de plus en plus d'agressions de ce type sur des agents de l'État, des personnes au service de la société* », a notamment souligné le parquet.

PHOTO : ARCHIVES CO - CHRISTOPHE BERNARD

société ». Une version qu'il semble, à la barre, décidé à abandonner. « *Moi, je pense avoir entendu ça mais si ma mère affirme que ce n'est pas vrai, je la crois* ».

Déjà condamné à neuf reprises entre 2019 et 2022, le plus souvent pour des violences, incapable de juguler son impulsivité, le récidiviste présente « *une personnalité de type psychopathique. L'autre est vécu comme potentiellement dangereux. Le risque de réitération est tout à fait possible* », note l'expert psychiatre. Pour l'avocate de la défense, il est aussi une victime.

« *Il a été placé dès l'âge de 3 ans. A sa majorité, lorsqu'il s'est retrouvé à la rue, il va s'enfermer dans la violence. Une violence qu'il avait subie enfant, avant même son placement. Nous dire que la prison est, pour lui, à seulement 22 ans, la seule solution, c'est une erreur. Ce sont des soins, et rien que des soins, qui pourront l'aider* »,

soutient M<sup>e</sup> Stéphanie Brémaud.

Olivier CUAU

### LE JUGEMENT Un an ferme

Reconnu coupable, l'agresseur a été condamné à six mois de prison ferme avec maintien en détention. Le tribunal a également ordonné la révocation d'un sursis probatoire de six mois en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020 avec ordre d'incarcération immédiate. Le jeune homme devra en outre dédommager la victime, notamment au titre des souffrances endurées, et l'Udaf au titre des dégradations matérielles commises.